

Services civiques et volontariat des jeunes en Europe

Une attente des jeunes, des logiques différentes

En Europe se détachent deux systèmes de service volontaire, obéissant à quatre grandes logiques. Le premier système regroupe les pays qui mettent en œuvre un service volontaire dans le cadre de dispositifs publics. Le second système rassemble les nations qui délèguent aux organisations non gouvernementales le pilotage du dispositif. À l'intérieur de ces deux blocs, quatre logiques s'affirment de façon inégale, en fonction des cultures et des choix politiques : les logiques d'insertion, de qualification, d'éducation à la citoyenneté, enfin la logique d'émancipation et d'autonomie (« empowerment »).

*Jean-Claude Richez, chargé d'études et de recherche politiques européennes de jeunesse ;
coordonnateur de la mission Observation et évaluation à l'INJEP.*

L'Année européenne du volontariat a mis en évidence les différences d'acception que chaque État membre donne au vocable « volontariat ». La notion fait débat et renvoie à des réalités et des pratiques différentes selon les pays. Il existe en effet une ambiguïté sémantique autour du mot anglais « volunteer », traduit en français par « volontaire », alors qu'il signifie en anglais ce que les Français désignent sous le nom de « bénévole », un travailleur non rémunéré. Le mot fait davantage référence, en anglais, à une action au profit de la société civile et, en français, à une mission définie dans un cadre légal. En allemand, on distingue service volontaire et service civil, « Freiwilligendienst » et « Zivildienst » ; mais « freiwillig » se traduit aussi bien par « volontaire » que par « bénévole ». Il en va de même en italien et en espagnol, langues qui ne distinguent pas « volontaire » et « bénévole »...

Variations sémantiques autour du mot volontariat

Ces variations lexicales rendent d'autant plus difficiles toute tentative de comparaison que les acceptions évoluent sous l'impact des politiques publiques en Europe. Ainsi l'Union européenne et le Conseil de l'Europe distinguent, pour leur part, « activité volontaire » et « service volontaire ». L'activité volontaire est entendue « comme

comprenant toutes les formes d'engagement volontaire ». Ces engagements se caractérisent par le fait qu'ils sont « ouverts à tous, entrepris sur la base de la propre volonté du jeune, éducatifs (dans une logique d'éducation non formelle) » et qu'ils apportent une « plus-value sociale ». Le service volontaire est « conçu comme une forme d'activité volontaire ». En plus des caractéristiques propres à l'activité volontaire, le service volontaire se définit par « la durée de l'engagement (court ou long), les objectifs [...] clairs, les contenus et les tâches, la structure et le cadre, les supports appropriés, la protection légale et sociale¹ ».

Des dispositifs très variés, deux systèmes de service volontaire

On peut distinguer en Europe les pays qui ont du service volontaire une approche institutionnelle et ceux qui favorisent une approche moins formalisée.

Le premier ensemble comprend l'Allemagne, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, le Luxembourg et, plus récemment, la Grande-Bretagne et la France. Tous ces pays connaissent aujourd'hui un dispositif de service civique formalisé, géré par une agence gouvernementale ; même si le dispositif implique les associations ou les collectivités territoriales (communes, provinces, régions...) comme espace d'engagement des jeunes : Agence du service civique en France,

« On peut distinguer en Europe les pays qui ont du service volontaire une approche institutionnelle et ceux qui favorisent une approche moins formalisée »

Ufficio Nazionale per il Servizio Civile en Italie, *Bundesamt für Zivildienst* en Allemagne. Le second ensemble regroupe tous les autres pays d'Europe qui privilégient le soutien au volontariat des jeunes sans qu'il soit formalisé dans un dispositif public. Dans ces pays, les organisations non gouvernementales portent les actions d'engagement des jeunes, l'État n'intervenant que sous forme de subventions ou de procédures de reconnaissance des acquis de l'expérience. Au sein de ce deuxième ensemble, on note des divergences entre les pays qui accordent une place importante à l'action volontaire des jeunes dans le cadre de leurs politiques publiques de jeunesse (pays scandinaves) et ceux où une intervention de l'État semble plus problématique comme en Espagne, au Portugal ou dans les anciennes démocraties populaires. À l'évidence pèse sur ces pays l'héritage encore récent de régimes autoritaires lorsque l'engagement volontaire se conjugait avec embrigadement par l'État.

Une géographie politique originale du volontariat

On ne retrouve pas dans cette géographie politique du volontariat le clivage habituel retenu par les analyses classiques des politiques publiques de jeunesse en Europe, distinguant Europe du Nord ou anglo-saxonne, Europe latine, Europe de l'Est. Le bloc latin, comme le bloc anglo-saxon, est hétérogène dans ses pratiques de soutien au volontariat des jeunes. C'est ainsi, par exemple, que dans le bloc latin, la France et l'Italie formalisent le volontariat dans un service civique, à la différence de

l'Espagne ou du Portugal ou encore du Royaume-Uni et de l'Allemagne qui ont des pratiques très différentes. Même la proximité apparente entre la Grande-Bretagne et les pays scandinaves fait problème. La Grande-Bretagne est en effet tentée par une formalisation de son système de volontariat des jeunes comme l'illustre aujourd'hui la mise en place du *Youth Citizen Service* et de l'*International Youth Citizen Service*.

Des dispositifs qui évoluent

Ces dispositifs de soutien au volontariat ne sont pas stables dans le temps. La remise en cause ou l'interruption des dispositifs de service militaire a pesé sur le débat, comme sur ces évolutions. Le service civique a d'abord été pensé comme un dispositif alternatif au service militaire pour les objecteurs de conscience, pour ceux qui sont déclarés inaptes ou pour les femmes : Allemagne, Autriche, Suisse, Italie.

Plus tard, les pays d'Europe, comme la France, où le service militaire a été supprimé, ont débattu de projets alternatifs de « service civil ou civique ». En Italie, le service civique prend la suite du service militaire. Les termes de la discussion autour du service civique et du volontariat ont évolué sous l'impact des politiques européennes notamment à travers la mise en place du service volontaire européen (SVE) qui a conduit, dès 1996, nombre de pays à penser autrement la question du volontariat des jeunes.

Les modifications de la conjoncture économique conditionnent également ces évolutions. Au cours de ces dernières années, les enjeux du volontariat ont pris une acuité particulière face au désengagement croissant des jeunes Européens des formes classiques d'exercice de la citoyenneté. Ce « désengagement » questionne le renouvellement des cadres associatifs alors même que les jeunes revendiquent une place dans la société civile, comme en témoigne le mouvement des « indignés ». Cette problématique a trouvé écho au sein de l'Union européenne et s'est traduite par une politique européenne très volontariste en la matière, notamment à travers les programmes européens de jeunesse. Tout récemment plusieurs pays ont modifié leur approche, comme la France, avec la création du service civique (2010), la mise en place de nouvelles initiatives en Grande-Bretagne avec le *Youth Citizen Service* (2011) ou la refonte du système allemand, fusionnant l'ensemble des dispositifs dans un *Bundesfreiwilligendienst* qui s'est étendu à d'autres classes d'âge (2011).

LES POINTS CLÉS

Le service civique en Europe

Les pays avec un service civique : Allemagne, France, Luxembourg, Italie, Grande-Bretagne, Suisse, Autriche.



riat ont pris une acuité particulière face au désengagement croissant des jeunes Européens des formes classiques d'exercice de la citoyenneté. Ce « désengagement » questionne le renouvellement des cadres associatifs alors même que les jeunes revendiquent une place dans la société civile, comme en témoigne le mouvement des « indignés ». Cette problématique a trouvé écho au sein de l'Union européenne et s'est traduite par une politique européenne très volontariste en la matière, notamment à travers les programmes européens de jeunesse. Tout récemment plusieurs pays ont modifié leur approche, comme la France, avec la création du service civique (2010), la mise en place de nouvelles initiatives en Grande-Bretagne avec le *Youth Citizen Service* (2011) ou la refonte du système allemand, fusionnant l'ensemble des dispositifs dans un *Bundesfreiwilligendienst* qui s'est étendu à d'autres classes d'âge (2011).

Quatre grandes logiques

Au-delà de cette diversité des dispositifs, quatre grandes logiques peuvent être retenues : logique d'insertion, logique de qualification, logique d'éducation à la citoyenneté, logique d'émancipation et d'autonomie (« empowerment »). Chaque pays met plus ou moins l'accent sur l'une de ces logiques en fonction de son histoire, de sa culture, du contexte socio-économique et d'options politiques. Dans tous ces services civiques s'ajoute une dimension de rituel d'initia-

REPÈRES

Principaux dispositifs de service civique en Europe

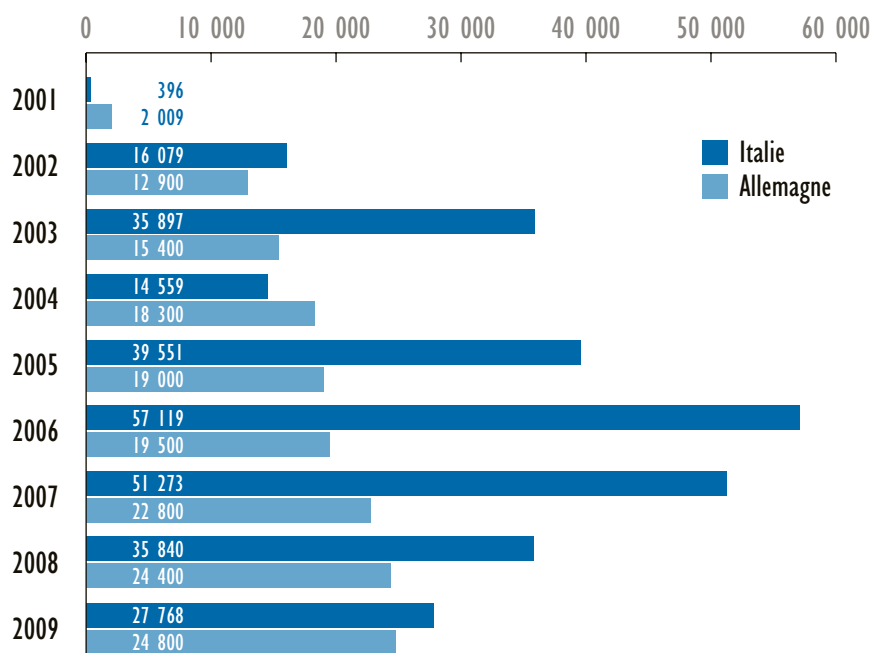
- Union européenne : service volontaire européen (1996) / 18 à 30 ans / 2 à 12 mois / 27 pays de l'UE / délivrance Youthpass / 7 000 jeunes en moyenne/an.
- Allemagne : *Bundesfreiwilligendienst* (2011), *Freiwilliges Soziales Jahr* (1964), *Freiwilliges Ökologisches Jahr* (1993) et *Weltwärts* (2007) / 15 à 27 ans / 6 à 12 mois voire jusqu'à 24 / alternative au service militaire obligatoire jusqu'en 2011, ensemble des dispositifs appelés à être maintenus et fusionnés.
- Grande-Bretagne : *National Youth Citizen Service* et *International Youth Citizen Service* (2011) / 16 ans Vacances d'été pour le NYCS et 18 à 22 ans pour l'YCS (expérimentation en cours 2011-2012).
- Italie : *Servizio Civile Nazionale* (2005) / 18 à 28 ans / 1 an.
- France : service civique (2010) / 16 à 25 ans / 6 à 12 mois.
- Suisse : service civil (1992) / jusqu'à 34 ans / 13 à 18 mois / alternative au service militaire obligatoire.

tion sanctionnant la sortie de l'enfance. Elle est fortement explicitée par le gouvernement britannique à travers la mise en place d'un service court de un à deux mois, pendant les vacances d'été, visant les publics les plus jeunes et scolarisés. Ce service est conçu comme un «rite de passage» pour tous les adolescents afin de renforcer «le sens du projet, l'optimisme et l'appartenance²» et de renforcer la cohésion sociale. Parfois la dimension «service civil» est envisagée à titre de sanction, ou de mode de réparation, comme cela est débattu aujourd'hui en France, ou comme obligatoire (Grande-Bretagne). Des conceptions qui rompent avec le principe de base de tout volontariat, procédant d'un libre choix de l'individu. Partout est également pointée, et cela est relativement récent, l'importance de la dimension internationale qui jusque-là se trouvait limitée dans la plupart des pays au SVE (7000 volontaires par an pour toute l'Europe) conçu souvent comme le volet international du dispositif national (Suède, Luxembourg). En 2011, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont décidé de mettre en place des dispositifs spécifiques de volontariat à l'international avec le *International Youth Citizen Service* en Grande-Bretagne et le *Weltwärtsen* en Allemagne. Le Luxembourg dispose de son côté d'un service volontaire de coopération.

L'impact pour les jeunes

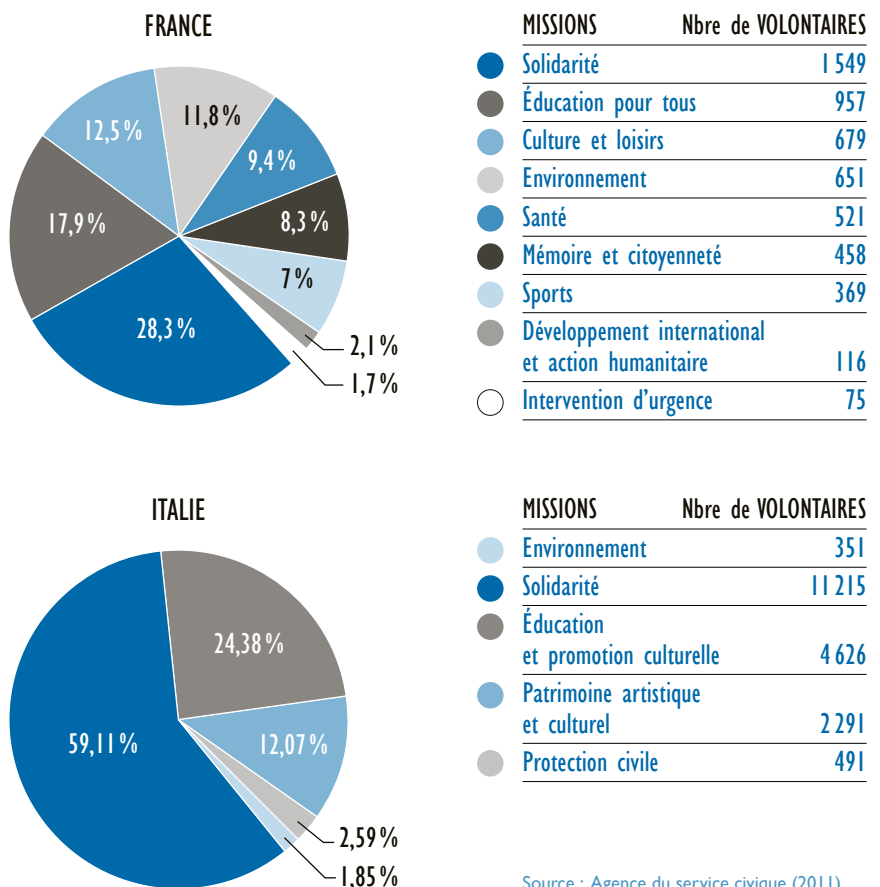
L'impact pour les jeunes se mesure à partir des différentes évaluations portant sur les dispositifs institués ou encore à partir de bilans partiels. Premier constat: même si la plupart des dispositifs visent les «jeunes ayant moins d'opportunités», ceux que l'on dit en France «en difficulté», les jeunes impliqués appartiennent plutôt aux classes moyennes. La Grande-Bretagne a expérimenté un dispositif spécifique qui était destiné aux jeunes en difficulté. Elle a été amenée à ne pas le poursuivre du fait de son faible impact. Les jeunes Britanniques visés n'adhéraient pas au dispositif. A *contraire* le SVE, notamment en France, met en évidence que l'on peut toucher ce type de public, à condition qu'il s'adresse à tous les jeunes, indépendamment de leur situation, et que les jeunes «en difficulté» fassent l'objet d'un accompagnement spécifique. Deuxième constat:

Évolution en nombre de volontaires (Italie-Allemagne) de 2001 à 2009



Sources : Ufficio Nazionale per il Servizio Civile (www.statista.com), d'après Bundesamt für der Zivildienst.

Thématiques des missions en France et en Italie



Source : Agence du service civique (2011), Ufficio Nazionale per il Servizio Civile (2010).

MÉTHODE

Cette synthèse a été tirée de l'étude *Panorama des différentes formes de volontariat et de service civique en Europe*, INJEP, février 2011. Elle reprend des rapports sur le volontariat commandés par la Commission européenne, des bilans et des évaluations de différents dispositifs, ainsi que des expérimentations menées autour du développement du service volontaire.

des différences d'âge significatives apparaissent selon les pays, en fonction des programmes de service volontaire.

En Allemagne, les jeunes impliqués appartiennent à des classes d'âge plus jeunes (entre 19 et 21 ans) qu'en Italie par exemple (un tiers entre 21 et 23 et un tiers entre 24 et 26 ans). La France occupe une position intermédiaire avec une moyenne d'âge de 21 ans et 6 mois. «Tester ses capacités», «améliorer ses atouts», «découvrir de nouveaux environnements»... Ces dynamiques, présentes dans les motivations des jeunes volontaires, renvoient à des significations sociales différentes selon les pays. En Allemagne, l'année de volontariat est considérée comme une année «d'attente» avant d'entreprendre des études supérieures. En Italie, si elle est une année d'attente, c'est dans la perspective de trouver du travail en fin d'études: 67,3% des volontaires transalpins ont une licence (niveau bac + 3). La France de son

côté se distingue par le nombre important de jeunes (40%) qui étaient à la recherche d'un emploi au moment de leur engagement. Les volontaires français en service civique présentent la répartition de niveau d'études suivante: 24% inférieur au bac, 36% équivalent et 40% supérieur.

Hypothèses de généralisation

Ces modalités mettent en évidence des modes de transition vers l'âge adulte, différenciés selon les pays: place importante du rituel social en Allemagne, place plus décisive de l'accès à l'emploi en Italie, dans un contexte de fort chômage des jeunes. On peut proposer à titre d'hypothèse une généralisation: dans les pays où l'emploi pour les jeunes est moins problématique la dimension du «rituel social» est plus importante, à l'instar de la Grande-Bretagne. Dans les pays qui n'ont pas de dispositifs formalisés de service volontaire, les logiques qui priment, avec des succès différents selon les traditions culturelles mais aussi l'effort des États, sont les logiques d'«empowerment» et d'autonomie. C'est notamment le cas dans les pays scandinaves. Dans les nations où les traditions démocratiques et l'engagement des États sont moins forts, comme

dans les anciennes démocraties populaires, ou encore l'Espagne et le Portugal, les résultats sont moins probants. En ce qui concerne les pratiques citoyennes, l'impact du volontariat est différent selon les sociétés, leur régime de citoyenneté et la place de la société civile comme composante de l'espace public. Dans les pays où ces deux notions se confondent, comme dans les pays anglo-saxons et scandinaves, le volontariat participe de façon quasi organique à l'engagement citoyen, à la réserve près qu'il se présente différemment au Royaume-Uni, en Allemagne et dans les pays nordiques. Dans les autres pays, le mécanisme est plus complexe. De façon générale, même s'il n'y a pas nécessairement d'engagement civique des jeunes à l'issue de leur service volontaire, on constate de leur part un rapport nouveau³ à la citoyenneté: ils s'impliquent davantage dans la vie de la cité. Cet effet est d'autant plus présent que l'action engagée dans le cadre du volontariat a une forte dimension citoyenne, au-delà des compétences professionnelles qu'elle peut mobiliser et du parcours d'insertion économique dans lequel elle peut entrer.

1. Commission européenne, COM (2004) 337/30-4-2004.

2. *The Telegraph* 22/07/2010, *The Guardian* 24/01/2010.

3. Bardot Éline. 2011, *Le volontariat européen dans le parcours d'insertion des jeunes: expérience de mobilité au cœur d'un projet*, mémoire de master 2 sous la direction d'Olivier Givre, université Lyon II, INJEP-AFPEJA.

SOURCES - BIBLIOGRAPHIE

Agence du service civique, mars 2011, *Quelques faits marquants sur le service civique un an après sa création*, Paris.

Association of Voluntary Service Organisations (AVSO), 2005, *Youth Civic Service in Europe*, Pisa University Press, Pise (Italie), 428 p.

European Commission, 2011, *Study on Volunteering in the European Union. Country Report*.

Becquet V. (dir), 2011, *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité: quels enseignements pour le service civique?*, coll. « Cahiers de l'action », n° 34, INJEP.

Becquet V. (dir), 2008, *Volontariats civils: dispositifs publics, expériences juvéniles*, *Agora débats / jeunesses*, n° 47, INJEP.

Bouchaud N. 2011, *Les obstacles à l'accès des jeunes au SVE*, mémoire de Master 2. P. Moulevrier et B. Bier (dir) *Inst. de Psychologie et de Sociologie Appliquées*, UCO, INJEP-Afpeja

GHK Consulting Ltd, 2006, *Evaluation of the Young Volunteer Challenge Pilot Program*, rapport de recherche.

Institut für sozialforschung und Gesellschaft, 2005, *Evaluierungsbericht*

(FSJ IFÖJ) *Bundesministerium für familie, frauen, senioren und jugend*.

Richez J.-C., février 2011, *Panorama des différentes formes de volontariat et de service civique en Europe*, rapport d'étude, INJEP.

Ufficio Nazionale per il Servizio Civile, 2010, *SCN in cifre, volontari*.

SOURCES - SITOGRAFIE

www.service-civique.gouv.fr
www.bmfsfj.de/BMFSFJ/Freiwilliges-Engagement/fs
www.serviziocivile.gov.it
www.injuve.es

Jeunesses : études et synthèses figure dès sa parution sur le site internet de l'INJEP : www.injep.fr (rubrique publications)

BULLETIN D'ABONNEMENT À "JEUNESSES : ÉTUDES ET SYNTHÈSES"

À retourner à INJEP, 95, av. de France 75650 Paris Cedex 13. Mission valorisation et diffusion.

5 numéros : 20 euros 10 numéros : 40 euros

Ci-joint un règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INJEP

Nom : _____ Raison sociale : _____

Activité : _____ Adresse : _____

Courriel : _____ Tél. : _____

Souhaitez-vous recevoir des informations (newsletters, communiqués) de l'INJEP par courrier électronique ?

Oui Non

Signature :

Directeur de la publication :

Olivier Toche

Conseiller scientifique :

Bernard Roudet

Rédacteur en chef :

Roch Sonnet

Rédacteur du numéro :

Jean-Claude Richez

Correction :

Christel Mattei

Mise en page :

Catherine Hossard

Impression :

Alliance-partenaires graphiques.

Pantin

ISSN : 2112-3985



Bulletin d'études et de synthèses de l'observatoire de la jeunesse